



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
du 24 août 2020**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 24 août 2020 à 13 h 15 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

Mmes Nathalie Bellavance, 2<sup>ème</sup> vice-présidente  
Nathalie Ricard, membre  
Brigitte Villeneuve, membre  
M. Bertrand Lefebvre, membre  
Mme Louise Forest, substitut

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative  
MM. Daniel Paquette, directeur des opérations par  
intérim  
Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie  
et technologies

Était absent : M. Stéphane Handfield, 1<sup>er</sup> vice-président

**RÉSOL. : 87-08-2020 (Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 88-08-2020 (Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2020;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adjudication – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 15 933 000 \$ – Règlements d'emprunts 23, 25, 25-1, 25-2, 28, et 29;
7. Concordance et courte échéance – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 15 933 000 \$ – Règlements d'emprunts 23, 25, 25-1, 25-2, 28, et 29;
8. Confirmation au poste de coordonnatrice administrative – Valérie Foucault;
9. Adoption de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM;
10. Adoption de soumission RAIM-2020-010 – Fabrication et acquisition de trois (3) panneaux pour débitmètres réseau;
11. Adoption de soumission AI-2020-001 – Acquisition d'un analyseur de potentiel zêta de laboratoire;
12. Affaires nouvelles;
13. Correspondances :
  - Ville de Terrebonne – Résolution 316-07-2020 – Approbation du règlement 32-2 de la RAIM concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$;
  - Ville de Mascouche – Résolution 200706-06 – Approbation du règlement 32-2 de la RAIM concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$;
  - Ville de Saint-Charles-Borromée – 2020-07-183 – Mandat à la RAIM afin de procéder pour et au nom de la ville de Saint-Charles-Borromée, à l'appel d'offres publique relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2021;
  - Ville de Deux-Montagnes – 2020-07-09.119 – Mandat à la RAIM afin de procéder pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, à l'appel d'offres publique relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2021;
14. Période de questions / Réponses aux questions transmises en ligne ;
15. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 89-08-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2020)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2020 soit  
accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 90-08-2020 (Adoption des listes des comptes payés et  
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Louise Forest

**QUE** les listes des comptes payés aux montants respectifs de  
127 971,32 \$ et de 126 828,23 \$ ainsi que celle des comptes à payer du  
fonds d'administration au montant de 313 552,40 \$, telles qu'annexées à  
la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et  
que leur paiement soit autorisé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 91-08-2020 (Adoption de la liste des paiements  
électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** la liste de paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> au  
31 juillet 2020 au montant de 487 265,67 \$ telle qu'annexée à la présente  
résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 92-08-2020 (Adjudication – Émissions d'obligations du 9  
septembre 2020 – 15 933 000 \$ – Règlements d'emprunts 23, 25, 25-1,  
25-2, 28, et 29)**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	24 août 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 septembre 2020
Montant :	15 933 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts  
numéros 23, 25, 25-1, 25-2, 28 et 29, la Régie d'aqueduc intermunicipale  
des Moulins souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation  
par échéance;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 septembre 2020, au montant de 15 933 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

### 1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

604 000 \$	0,65000 %	2021
612 000 \$	0,75000 %	2022
621 000 \$	0,85000 %	2023
629 000 \$	0,95000 %	2024
13 467 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,46700

Coût réel : 1,33127 %

### 2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

604 000 \$	0,70000 %	2021
612 000 \$	0,75000 %	2022
621 000 \$	0,80000 %	2023
629 000 \$	0,90000 %	2024
13 467 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,16400

Coût réel : 1,39739 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Louise Forest

### IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 15 933 000 \$ de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

### ADOPTÉ

**RÉSOL. : 93-08-2020 (Concordance et courte échéance – Émissions d'obligations du 9 septembre 2020 – 15 933 000 \$ – Règlements d'emprunts 23, 25, 25-1, 25-2, 28, et 29)**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 933 000 \$ qui sera réalisé le 9 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
23	3 507 200 \$
25	365 800 \$
25-1	2 084 000 \$
25-2	727 200 \$
28	868 800 \$
23	1 217 100 \$
29	338 700 \$
28	3 132 600 \$
25-2	3 691 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 933 000 \$</b>

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 23, 25, 25-1, 25-2, 28 et 29, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Terrebonne  
801, boulevard des Seigneurs  
Terrebonne (Québec), J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière. La Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 23, 25, 25-1, 25-2, 28 et 29 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### ADOPTÉ

**RÉSOL. : 94-08-2020 (Confirmation au poste de coordonnatrice administrative – Valérie Foucault)**

**ATTENDU** l'embauche de Madame Valérie Foucault à titre de coordonnatrice administrative le 9 mars 2020;

**ATTENDU QUE** la période probatoire de Madame Valérie Foucault se termine au plus tard le 9 septembre 2020, et ce conformément à l'article 4.10 A) du Protocole d'entente de *L'association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*;

**ATTENDU QUE** Mme Foucault a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

effectuée le 18 août 2020 par Madame Chantal Marceau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR : Louise Forest

**QUE** le conseil d'administration confirme la permanence de Madame Valérie Foucault à titre de coordonnatrice administrative à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

### ADOPTÉ

**RÉSOL. : 95-08-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un avis d'appel d'offres public pour les services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM (RAIM-2020-009);

**ATTENDU QUE** la durée du contrat est d'un (1) an à compter de la date de la résolution par le conseil d'administration de la RAIM ou jusqu'à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité et avec option de renouvellement pour trois (3) périodes additionnelles;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2020, à savoir :

Av-Tech Inc.	167 541,57 \$ t.t.c
Rolais électrique Inc.	184 534,88 \$ t.t.c

**ATTENDU QUE** la soumission de l'entreprise Av-Tech Inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 août 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 205 345,35 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la recommandation de M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

**ATTENDU** également l'opinion juridique de Me Louis-Alexandre Robidoux, avocat à la Direction du greffe et affaires juridiques de la ville de Terrebonne en date du 24 août;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Av-Tech Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 24 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Av-Tech Inc. pour les services d'électricien pour l'entretien,



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM au  
montant de 145 720,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 96-08-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-010 –  
Fabrication et acquisition de trois (3) panneaux pour débitmètres  
réseau)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins  
(RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de  
trois (3) entreprises pour la fabrication et l'acquisition de trois (3)  
panneaux pour débitmètres réseau (RAIM-2020-010);

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes  
publiquement le 13 août 2020, à savoir :

Techno Contact Inc.	26 203,95 \$ t.t.c.
Contrôles RL	27 714,72 \$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Techno Contact  
Inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 août  
2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la  
Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat effectuée par la  
RAIM est de 35 000 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la recommandation de M. Louis-Philippe Buist, ing.,  
coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

**ATTENDU QUE** le nom de la compagnie Techno contact Inc.  
n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats  
publics (RENA) consulté le 24 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Louise Forest

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission  
de la compagnie Techno contact Inc. pour la fabrication et l'acquisition de  
trois (3) panneaux pour débitmètres réseau, le tout pour un montant de  
22 791,00 \$ (taxes en sus).

**QUE** la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement  
affecté - Équipement divers.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 97-08-2020 (Adoption de soumission AI-2020-001 –  
Acquisition d'un analyseur de potentiel zêta de laboratoire)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins  
(RAIM) souhaite faire l'acquisition d'un analyseur de potentiel zêta afin  
d'optimiser le dosage de produits coagulants;

**ATTENDU QU'**AESL Instrumentation Inc. est le seul fournisseur  
connu par la RAIM pour ce type d'équipement spécialisé;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la RAIM a procédé à un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré avec le fournisseur AESL Instrumentation Inc. pour l'acquisition d'un analyseur potentiel zêta de laboratoire (AI-2020-001);

**ATTENDU QUE** l'avis d'intention a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 16 juillet 2020;

**ATTENDU QU'**au terme de l'avis d'intention, aucun fournisseur n'avait manifesté son intérêt envers cette acquisition;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue par AESL Instrumentation Inc. au montant de 60 338,88 \$ t.t.c. est conforme aux besoins de la RAIM;

**ATTENDU QUE** le nom du fournisseur AESL Instrumentation Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 24 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Louise Forest  
APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission du fournisseur AESL Instrumentation Inc. pour l'acquisition d'un analyseur de potentiel zêta de laboratoire, le tout pour un montant de 52 480 \$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 98-08-2020 (Correspondances)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

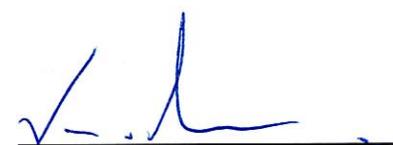
**ADOPTÉ**

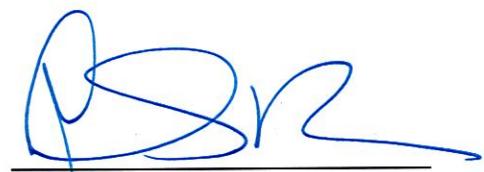
**RÉSOL. : 99-08-2020 (Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ**

  
Président

  
Secrétaire-trésorière